

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 38 du 14 septembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 25 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service interarmées des munitions.

Du 30 août 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service interarmées des munitions.

Du 30 août 2017

NOR A R M D 1 7 2 4 7 4 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 25 mars 2011 (JO n° 73 du 27 mars 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 19/2011 ; BOEM 110.7.2.5).

Référence de publication : JO n° 210 du 8 septembre 2017, texte n° 14 ; signalé au BOC n° 38/2017.

JORF n° 210 du 8 septembre 2017, texte n° 14